

HAND

Infos




FRANCE JEUNES MASCULINS

LES JEUNES EN PRÉPARATION POUR LES JO DE LA JEUNESSE

Dans le cadre de leur préparation pour les premiers Jeux Olympiques de la Jeunesse à Singapour, l'équipe de France jeunes a participé ce week-end à un stage à Eaubonne avec la Tunisie pendant une semaine. Les Bleuets ont remporté les trois matches face aux Tunisiens : 31-18, 29-23 et 27-24.

À noter que Luc Abalo était présent auprès des jeunes pour inaugurer la salle CDFAS d'Eaubonne qui portera désormais son nom.



FRANCE CADETTES (NÉES EN 1994-95)

TROPHÉE CORINE CHABANNES

Les cadettes participeront au traditionnel et réputé Trophée Corine Chabannes à Apt du 8 au 11 juillet aux côtés de la Roumanie, la Pologne et la Norvège. Encore un beau plateau en perspective ! Les Bleuettes ont rendez-vous à Apt dès le lundi 5 juillet.

COMPOSITION : GARBA Maryam (Ville d'Avray), PROUVENSIER Marie (C.Dijon), FRECON Alizée (ES Besançon), JULIEN Eden (Toulon St-Cyr Var HB), ZULEMARO Kelly (JTR), FLIPPES Laura (Achenheim Truchtersheim), KPODAR Deborah (Angoulême), LATHOUD Joanna (C.Dijon), SOULARD Julie (La Rochesur-Yon), DOUCOURE Aminata (Villier EC), STEINER Cyrielle (Metz HB), CARRETERO Laurie (Nîmes), KEITA Fanta (Ivry-sur-Seine), NIAKATE Kalidiatou (Aubervilliers), MOSABAU Isaure (Villiers), SIGNORET Clara (Mazan), CAPEL Peryn (Plan-de-Cuques), SOW Aminata (Sierentz), BOUDART Madeleine (Jacou).

PROGRAMME :
 - 8 juillet : Roumanie / France à 18h30 ; Pologne / Norvège à 20h30
 - 10 juillet : Norvège / Roumanie à 18h30 ; France / Pologne à 20h30
 - 11 juillet : Roumanie / Pologne à 16h30 ; France / Norvège à 18h30



FRANCE CADETS (NÉS EN 1994-95)

L'équipe de France cadets a disputé trois rencontres face à la Russie en fin de semaine dernière à Aramon, Avignon et Istres.

Bilan pour les Bleuets dirigés par Philippe Schlatter et Eric Quintin : deux victoires et une défaite. Les Russes accrocheurs ont obligé les tricolores à hisser leur niveau de jeu et à puiser dans leurs réserves pour accrocher une victoire finale d'un petit but à Istres 27 à 26. Les jeunes se retrouveront le 6 juillet prochain à Banyuls-sur-Mer pour des rencontres face à l'Allemagne.

RÉSULTATS DES MATCHES :
 24 juin à Aramon : France / Russie : 39-26
 25 juin à Avignon : France / Russie : 32-38
 26 juin à Istres : France / Russie : 27-26



COMMISSION D'APPEL DE LA CNCG

RÉUNIONS DES 28, 29 MAI ET 21, 22 JUIN 2010

La Commission d'appel de la CNCG s'est réunie les 28 et 29 mai 2010 au siège de la FFHB, pour examiner les appels interjetés par les clubs féminins d'Issy Paris Hand et de l'ES Besançon Féminin et du club masculin SMV Vernon contre la décision de la CNCG de la FFHB des 23 et 24 avril 2010 leur ayant refusé l'accès, respectivement, en LFH et en D2M.

À l'issue de ces réunions en présence des représentants des clubs concernés, la Commission d'appel a demandé aux clubs de lui transmettre des documents complémentaires pour lui permettre de statuer définitivement.

Précisément, la Commission d'appel s'est réunie les 21 et 22 juin 2010 par conférence téléphonique pour examiner les nouveaux documents produits.

Dans les 3 dossiers, la Commission d'appel de la CNCG a considéré que ces documents étaient de nature à permettre une révision de la décision de première instance, mais qu'il convenait néanmoins d'encadrer strictement les clubs par des mesures renforcées de contrôle de gestion.

Dans ces conditions, la Commission d'appel de la CNCG a décidé, dans le cadre du contrôle des exigences financières des cahiers des charges de participation à la LFH et à la D2M en 2010-2011 :

- d'annuler les décisions de la CNCG ayant refusé d'autoriser les clubs **Issy Paris Hand** et **ES Besançon Féminin**, d'une part, et **SMV Vernon**, d'autre part, à participer aux compétitions respectives de LFH et de D2M pour la saison 2010-2011,

- de fixer aux 3 clubs concernés un plan d'apurement de leur situation nette négative, selon un échéancier clairement défini,

- de limiter la masse salariale autorisée aux 3 clubs pour 2010-2011.



EXTRAITS PV

BUREAU DIRECTEUR TÉLÉPHONIQUE DU 25 JUIN 2010

Présents : DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, SAURINA Patricia.

Excusés : DELPLANQUE Joël, BECCIA Evelyne, COSTANTINI Daniel, FEUILLAN Jean-Pierre, MANOUVRIER Alexis, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

Sous la présidence de BETTENFELD Jacques.

La séance est ouverte à 18h depuis le siège de la FFHB à Gentilly.

Le Bureau Directeur valide les PV des Bureaux Directeurs des 3 juin 2010 et du 18 juin 2010. Il valide d'autre part le PV du 4 juin avec la modification suivante au point 5 :

« 5. Le Bureau Directeur prend note de la proposition de la CCA visant à mettre en place un fonds de solidarité et propose de créer, après un contact entre Alain Koubi et François GARCIA, une procédure permettant de régler au besoin par un avenant au contrat fédéral d'assurances la problématique soulignée par la CCA. »

1. **Mutations gratuites** : il est rappelé à toutes les Ligues que la gratuité des mutations ne peut être accordée, exclusivement, que par la FFHB.

Les seules hypothèses de mutations gratuites sont les suivantes :

- art 57.1 des Règlements généraux : jeunes de -17 ans (masc.) ou -16 ans (fém), suite changement domicile des parents ou si pas d'équipe de la catégorie d'âge,
- art 57.2 des RG : adulte +17 ans (masc.) ou +16 ans (fém.) si pas d'équipe de la catégorie,
- art 60.1 des RG : modification régime d'activité d'un club départemental,
- art 61 des RG : création d'un club dans une collectivité sans club précédemment.

La procédure reste la même que lors des saisons précédentes : un tableau récapitulatif est envoyé à toutes les ligues, qui doivent le retourner complété et accompagné des pièces justificatives pour que la FFHB procède au remboursement des mutations (après validation par Alain Koubi).

La case « gratuité » dans Gest'hand, à l'origine des difficultés actuelles, sera supprimée.

2. **Désignation d'un nouveau membre au Jury d'Appel** : suite à la démission de M. Jean-Patrick BOUCHERON comme membre du jury d'appel (droit commun et dopage), Michel PERSIAUX propose la désignation d'un nouveau membre suppléant au sein du JA dopage, conformément aux articles 12.3 du règlement intérieur fédéral et 2.5 du règlement disciplinaire dopage : M. Michel GULLOU à titre de personne qualifiée. La désignation sera transmise à l'AFLD pour validation.

3. Dans le souci de la FFHB et après étude avec une banque de placer des fonds sous la double signature du Trésorier et du Président, le Bureau Directeur ratifie la décision du Président de mandater le Trésorier pour ouvrir un compte bancaire à la fin d'optimiser les placements disponibles à la FFHB par des **contrats de capitalisation**. Une information sera donnée ultérieurement quand les conventions seront signées. Alain Koubi rendra compte au Président et au Bureau Directeur.

4. Le Bureau Directeur étudie la demande de projet de Convention « **Moins 18 ans championnat de France ASUL Vaulx-en-Velin Grand Lyon** » après la réunion de la Commission nationale des statuts et de la réglementation. Il constate qu'un certain nombre de conditions ne lui permettent pas de statuer en l'état actuel du dossier.

5. **Questions diverses** :

- Validation de la Commission électorale de la Ligue de Normandie : le Bureau Directeur prend connaissance des personnes composant la Commission électorale de la Ligue de Normandie, la désignation cette commission procède de la gestion des affaires courantes de cette Ligue et reste du ressort de celle-ci.

- Le Bureau Directeur est saisi de la procédure de désignation du champion de France de la D2M pour la saison 2010-2011. Cette décision devant faire l'objet d'un souhait unanime des clubs sur cette formule. Elle sera validée par un prochain BD quand cette condition sera remplie.

- Suite à une proposition de Philippe BANA, d'une part, sur le calcul des charges patronales relatives à l'indemnisation des arbitres et, d'autre part, concernant l'aide aux clubs disposant d'internationaux, et malgré les réflexions déjà entamées par le trésorier et le service juridique, le Bureau Directeur, compte tenu des absences ce jour, propose que ce sujet soit abordé lors d'une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.



JURY D'APPEL

RÉUNIONS DES 28 ET 29 MAI 2010

• **Dossier n° 802 – Club MONTPELLIER HB – N1M P2 – CRL / FFHB**

Considérant que l'article 94.2 des Règlements généraux, qui traite des modalités d'organisation d'une rencontre, précise, notamment, dans son point 94.2.1, les critères de qualification des joueurs en cas de match reporté ; qu'il n'est pas douteux, en la circonstance, que les deux joueurs Adrien DIPANDA et Yan SOBOL du Montpellier HB étaient régulièrement qualifiés à la date initiale prévue pour le match de Nationale 1 Montpellier HB / HBC Chalon-sur-Saône, le 9 janvier 2010 ; qu'ils étaient donc, en vertu de l'article 94.2.1 ci-dessus mentionné, régulièrement qualifiés pour jouer cette même rencontre à la date de report prévue, le 7 février 2010 ;

Considérant que l'article 95.1 des Règlements généraux interdit la participation à plusieurs rencontres pendant la même « journée » de compétition ; que cette notion de « journée », appa-

raissant dans le titre de l'article, est explicitement précisée dans l'article lui-même comme couvrant l'ensemble des trois jours d'un week-end de compétition (« vendredi – samedi – dimanche »); que les dérogations à ces dispositions ne concernent que des compétitions de nature différente, ce qui n'est nullement le cas en l'occurrence s'agissant de championnats nationaux de niveaux différents ;

Considérant que les dispositions de l'article 95.1 susvisé établissent des conditions particulières qui s'ajoutent à la règle générale de l'obligation d'être régulièrement qualifié pour disputer une rencontre officielle de handball, fut-elle reportée ;

Considérant qu'il n'est pas contesté par l'appelant que les joueurs Adrien DIPANDA et Yan SOBOL du Montpellier HB ont bien participé le samedi 6 février 2010 à une rencontre de Division 1 contre l'équipe de l'USAM Nîmes Gard ; qu'en agissant ainsi, ils s'interdisaient de pouvoir participer à toute autre rencontre de championnat durant le même week-end ; qu'en participant le lendemain-même dimanche 7 février 2010 à une rencontre de Nationale 1 contre l'équipe de HBC Chalons-sur-Saône, et sans préjudice de leur qualification régulière pour participer à cette rencontre reportée, ils transgressaient les dispositions de l'article 95.1 des règlements généraux ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB décide de rejeter sur le fond la réclamation du Montpellier HB et de confirmer les décisions successives de la COC fédérale du 19/02/2010, puis de la Commission des Réclamations et Litiges du 29/03/2010 en ce qu'elles ont donné match perdu par pénalité au Montpellier HB pour la rencontre Montpellier HB / Chalons-sur-Saône de N1M du 7 février 2010.

• **Dossier n° 804 – Joueuse Sylvie MARIZ – Club HC PÉRIGNATOIS – Excellence départementale + 15ans fém. – Discipline / Puy-de-Dôme**

Considérant que, selon la déclaration faite en séance par un membre du Conseil d'administration du club HANDBALL CLUB PÉRIGNATOIS représentant le président excusé, Mlle Sylvie MARIZ reconnaît son geste et que l'acte n'est pas remis en cause ;

Considérant que, toujours selon ces déclarations, Mlle MARIZ aurait subi de nombreuses agressions tout au long de la rencontre et aurait été de nouveau agressée avant de commettre la faute qui lui a valu la sanction ;

Considérant que s'agissant alors d'une réaction à une agression préalable, la représentante du club considère que la sanction est trop lourde et que la disqualification sur le terrain se suffisait en elle-même ;

Considérant que les arbitres de la rencontre confirment leur rapport et la chronologie selon laquelle c'est bien Mlle MARIZ qui a agressé la joueuse adverse en premier ;

Considérant qu'elles déclarent ne pas avoir décelé la moindre altercation perceptible tout au long de la rencontre qui, aux dires de toutes, s'est déroulée dans une « bonne ambiance tranquille » ;

Considérant que dans sa conclusion la représentante du club rappelle que la faute commise est moins grave que ce que l'on a bien voulu faire croire ; qu'elle rappelle qu'il faut juger Mlle MARIZ sur l'acte qu'elle a commis et non sur le départ de l'équipe quelques minutes avant la fin de la rencontre ;

Considérant que Mlle MARIZ, par la voix de cette représentante, présente ses excuses à la joueuse adverse ;

Dans ces conditions, le Jury d'appel de la FFHB décide de sanctionner Mlle Sylvie MARIZ de 4 dates de suspension, assortie d'une période probatoire de 4 mois et d'une pénalité financière infligée au club HC PÉRIGNATOIS de 180€.



COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

RÉUNION DU 12 JUIN 2010

2 dates : secrétaire de table GROSJEAN Gérard (STELLA SPORTS ST MAUR HB). **Motif** : manquement à son devoir de réserve lié à sa fonction d'officiel de table (réitérant). **Moment** : pendant et après match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.

2 dates avec sursis : joueur HOURAT Mathieu (HBC OLORON). **Motif** : action de revanche après avoir subi une faute. **Moment** : pendant match. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur KULISTAK Jakub (E. MULHOUSE SUD ALSACE). **Motif** : action d'antieu caractérisée aux seuls fins de préservation du score. **Moment** : dernière minute. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur GRAND Gérald (HYERES OS HB). **Motif** : attitude incorrecte envers arbitres. **Moment** : après match. **Qualification** : attitude antisportive. **Période probatoire** : 6 mois.

2 dates dont 1 avec sursis : joueur FABRE Adrien (AS L'UNION). **Motif** : irrégularité grossière envers adversaire (règle 8/5d). **Moment** : pendant match. **Qualification** : irrégularité grossière. **Période probatoire** : 4 mois.

3 dates dont 1 avec sursis : joueur GALOUYE Franck (US CRAUOISE HB). **Motif** : propos injurieux envers joueur et arbitre. **Moment** : pendant match. **Qualification** : attitude antisportive grossière. **Période probatoire** : 6 mois.

sans suite : joueur SEGOND Julien (VALENCE HB).



INFOS COC

ENGAGEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE SENIORS FÉMININS ET MASCULINS 2010-2011

Les bulletins d'engagement en Championnat national N1/N2/N3 masculins et D2/N1/N2/N3 féminins pour la saison 2010-2011 ont été adressés à tous les clubs nationaux. Nous demandons aux clubs concernés de bien vouloir retourner le bulletin à la FFHB accompagné du règlement correspondant **avant le 2 juillet prochain**. Formulaire disponible sur le site : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentation/organisation-des-competitions/engagements.html>

ENGAGEMENT CHAMPIONNATS DE FRANCE -18 ANS FÉMININS ET MASCULINS 2010-2011

Les bulletins d'engagement pour la saison 2010-2011 ont été adressés à toutes les ligues afin de les transmettre aux clubs -18 ans qualifiés pour la saison prochaine. Nous demandons aux clubs concernés de bien vouloir retourner le bulletin à la FFHB accompagné du règlement correspondant **avant le 2 juillet prochain**. Formulaire disponible sur le site : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentation/organisation-des-competitions/engagements.html>

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 FÉMININS 2010-2011

« Challenge L'Artisanat », parrain officiel
COMPOSITION DES POULES

(aucune modification ne sera apportée à l'issue de la parution des poules, sauf modifications réglementaires ou forfait d'une équipe)

N°	POULE 1 (F00001511)	LIGUE
1	MERIGNAC HB	Aquitaine
2	ANGLÉ BIARRITZ OLYMPIQUE HB	Aquitaine
3	TOULOUSE FEMININ HANDBALL	Midi-Pyrénées
4	TOURNEFEUILLE HB	Midi-Pyrénées
5	ASPTT LIMOGES HANDBALL	Limousin
6	ROCHECHOUART-ST-JUNIEN HB 87	Limousin
7	HBC LOMBEZ SAMATAM	Midi-Pyrénées
8	ST MAMET HAND	Auvergne
9	BERGERAC HB	Aquitaine
10	AVIRON BAYONNAIS HB	Aquitaine

N°	POULE 2 (F00001521)	LIGUE
1	ANGOULEME CHARENTE HB	Poitou Charentes
2	CJF FLEURY LOIRET HB	Centre
3	NANTES LOIRE ATLANTIQUE	Pays de la Loire
4	ANGERS SPORTS LAC DE MAINE HB	Pays de la Loire
5	STADE PLABENNECOIS HB	Bretagne
6	ARVOR 29-Pays de Brest	Bretagne
7	LOCMARIA HB	Bretagne
8	ENT. CHASS/LA ROCHEF. HB	Poitou-Charentes
9	CELLES SUR BELLE	Poitou-Charentes
10	DREUX AC HB	Centre

N°	POULE 3 (F00001531)	LIGUE
1	VILLIERS ETUDIANTS CLUB HB	LIFE
2	COURSEULLES HBC	Normandie
3	HB OCTEVILLE SUR MER	Normandie
4	CL TOURLAVILLE	Normandie
5	CHAUCHELLOIS	Nord-Pas-de-Calais
6	HBC AULNOYE AYMERIES	Nord-Pas-de-Calais
7	CM AUBERVILLIERS	LIFE
8	LOMME LILLE METROPOLE HB	Nord-Pas-de-Calais
9	VILLEMOMBLE HANDBALL	LIFE
10	SMV VERNON SAINT MARCEL	Normandie

N°	POULE 4 (F00001541)	LIGUE
1	HBC CORBIE	Picardie
2	US IVRY HB	LIFE
3	CERGY-PONTOISE HANDBALL	PIFO
4	A.S. MONTIGNY LE BRETONNEUX HB	PIFO
5	USM MONTARGOISE	Centre
6	STELLA SPORTS SAINT MAUR HB	LIFE
7	CENTRE ESSONNE HB FEMININ	PIFO
8	HBC SERRIS VAL D'EUROPE	LIFE
9	AVENIR FEUQUIERES ST BLIMONT	Picardie
10	BLANC MESNIL SPORT HB	LIFE

N°	POULE 5 (F00001551)	LIGUE
1	METZ HB	Lorraine
2	ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM HB	Alsace
3	REIMS CHAMPAGNE HB	Champagne-Ardenne
4	AS ST MAURE TROYES HBF	Champagne-Ardenne
5	STRASBOURG ASPTT	Alsace
6	REICHSTETT CS	Alsace
7	CERCLE DIJON BOURGOGNE	Bourgogne
8	CHEVIGNY ST SAUVEUR HANDBALL	Bourgogne



INFOS COC (suite)

9	YUTZ HANDBALL FEMININ	Lorraine
10	KINGERSHEIM HBC	Alsace
N° POULE 6 (F00001531) LIGUE		
1	ST CHAMOND HB PAYS DU GIER	Lyonnais
2	ST JULIEN DENICE GLEIZE HB	Lyonnais
3	ES BESANCON FEMININ	Franche-Comté
4	CA MORTEAU HB	Franche-Comté
5	ENTENTE SAONE MAMIROLLE HB	Franche-Comté
6	CS VESULIEN HAUTE SAONE	Franche-Comté
7	HBC SALLANCHES	Dauphiné Savoie
8	ASCAP PAYS DE MONTBELLIARD HB	Franche-Comté
9	ST ETIENNE ANDREZIEUX HB	Lyonnais
10	ASU LYON VAULX EN VELIN	Lyonnais
N° POULE 7 (F00001571) LIGUE		
1	MENDE GEVAUDAN CLUB HB	Languedoc-Roussillon
2	DROME HB BOURG DE PEAGE	Dauphiné-Savoie
3	ST GERMAIN BLAVOZY HB	Auvergne
4	SANFLO MURAT HB	Auvergne
5	HB POLE SUD 38 - ECHIROLLES EYBENS	Dauphiné Savoie
6	LA MOTTE SERVOLEX HB	Dauphiné Savoie
7	HBC PERIGNATOIS	Auvergne
8	AS HB VILLEFONTAINE	Dauphiné-Savoie
9	JACOU CLAPIERS LE CRES HB	Languedoc-Roussillon
10	LE POUZIN HB 07	Dauphiné-Savoie
N° POULE 8 (F00001531) LIGUE		
1	AS CANNES HB	Côte-d'Azur
2	US CRAUROISE HB	Côte-d'Azur
3	GAP HB	Provence
4	MIRAMAS HB OUEST PROVENCE	Provence
5	SC MAZAN HANDBALL	Provence
6	HANDBALL PLAN DE CUQUES	Provence
7	CORSE	Corse
8	HBC NIMES	Languedoc-Roussillon
9	HBC ST MAXIMIN	Côte-d'Azur
10	TOULON/SAINT-CYR VAR HB	Côte-d'Azur

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 MASCULINS 2010-2011

« Challenge L'Artisanat », parrain officiel

COMPOSITION DES POULES

(aucune modification ne sera apportée à l'issue de la parution des poules, sauf modifications règlementaires ou forfait d'une équipe)

N° POULE 1 (F00001511) LIGUE		
1	STADE PESSACAIS UC HB	Aquitaine
2	LIMOGES 87	Limousin
3	AURILLAC	Auvergne
4	CAPO LIMOGES	Limousin
5	RODEZ	Midi-Pyrénées
6	BRUGES	Aquitaine
N° POULE 2 (F00001521) LIGUE		
1	TOULOUSE	Midi-Pyrénées
2	CARCASSONNE	Languedoc-Roussillon
3	GIRONDIN BORDEAUX HBC	Aquitaine
4	ASSON SPORTS	Aquitaine
5	ANGLLET BIARRITZ OLYMPIQUE HB	Aquitaine
6	TOURNEFEUILLE HB	Midi-Pyrénées
N° POULE 3 (F00001531) LIGUE		
1	USM SARAN HB	Centre
2	SAINTEUS	Poitou-Charentes
3	CJ BOUGUENAIS HB	Pays de la Loire
4	ENTENTE ROYAN ST-GEORGES HB	Poitou-Charentes
5	HBC NANTES	Pays de la Loire
6	HAND BALL CLUB GIEN LOIRET	Centre
N° POULE 4 (F00001541) LIGUE		
1	POITIERS EC/JAUNAY-CLAN	Poitou-Charentes
2	OC CESSON HANDBALL	Bretagne
3	ANGERS NOYANT HBC	Pays de la Loire
4	en cours	Centre
5	ST NAZAIRE HB	Pays de la Loire
6	NIORT HB SOUCHEEN	Poitou-Charentes
N° POULE 5 (F00001551) LIGUE		
1	CERCLE PAUL BERT RENNES HB	Bretagne
2	CAEN HB	Normandie
3	VILLEMOMBLE HB	LIFE
4	ES FALAISE CALVADOS HB	Normandie
5	MAINVILLIERS CHARTRES HB	Centre
6	CJF ST MALO HB	Bretagne

N° POULE 6 (F00001551) LIGUE		
1	MASSY ESSONNE HB	PIFO
2	HBC DU LOING	LIFE
3	AMIENS PICARDIE HB	Picardie
4	REVEIL DE NOGENT HB	LIFE
5	AS NEUILLY EN THELLE	Picardie
6	PARIS HB	PIFO
N° POULE 7 (F00001571) LIGUE		
1	AL DEVILLE	Normandie
2	RUEIL AC HB	PIFO
3	GS SENLIS	Picardie
4	AC BOULOGNE BILLANCOURT	PIFO
5	TORCY HB MARNE LA VALLEE	LIFE
6	SMV VERNON SAINT MARCEL	Normandie
N° POULE 8 (F00001531) LIGUE		
1	LILLE MET. HBC VILLENEUVE D'ASCQ	Nord Pas de Calais
2	STELLA SPORTS SAINT MAUR HB	LIFE
3	CO SAVIGNY	PIFO
4	TREMBLAY EN FRANCE HANDBALL	LIFE
5	ST GRATIEN SANNOIS HBC	PIFO
6	CO WATTRELOSIEN HB	Nord Pas de Calais
N° POULE 9 (F00001531) LIGUE		
1	UMS PONTAULT-COMBAULT HB	LIFE
2	WITTELSHEIM ASCA	Alsace
3	REIMS CHAMPAGNE HB	Champagne
4	SCHILTIGHEIM HBC	Alsace
5	ROSIERES ST JULIEN HB	Champagne
6	US IVRY HB	LIFE
N° POULE 10 (F00001601) LIGUE		
1	SELESTAT ALSACE HANDBALL	Alsace
2	JARVILLE JEUNES HANDBALL	Lorraine
3	US CRETEIL HB	LIFE
4	THONVILLE SPORTIVE MOSELLE	Lorraine
5	AS ST BRICE	Champagne
6	FC MASEVAUX	Alsace
N° POULE 11 (F00001611) LIGUE		
1	HAGUENAU AS	Alsace
2	BEEX VA-PAYS DE MONTBELIARD HB	Franche-Comté
3	VILLERS HB	Lorraine
4	ES BESANCON MASCULINE	Franche-Comté
5	SEMUR EN AUXOIS	Bourgogne
6	CERNAY WATTWILLER HB	Alsace
N° POULE 12 (F00001621) LIGUE		
1	VILLEFRANCHE HB BEAUJOLAIS	Lyonnais
2	CS BOURGOIN JALLIEU HB	Dauphiné-Savoie
3	DIJON BOURGOGNE HB	Bourgogne
4	HBC VAL DE SAONE	Franche-Comté
5	DOLE	Franche-Comté
6	VENISSIEUX HB	Lyonnais
N° POULE 13 (F00001631) LIGUE		
1	CHAMBERY SAVOIE HB	Dauphiné-Savoie
2	VILLEURBANNE HB ASS.	Lyonnais
3	H.B.C. CHALON-SUR-SAONE	Bourgogne
4	CHEVIGNY ST SAUVEUR HB	Bourgogne
5	CS ANNECY LE VIEUX HB	Dauphiné-Savoie
6	HBC AIX EN SAVOIE	Dauphiné-Savoie
N° POULE 14 (F00001641) LIGUE		
1	VALENCE HB	Dauphiné-Savoie
2	US ISSOIRE HANDBALL	Auvergne
3	US ST-EGREVE HANDBALL	Dauphiné-Savoie
4	HBC COURNON D'AUVERGNE	Auvergne
5	ST ETIENNE ANDREZIEUX HB	Lyonnais
6	MONTELMAR CRUAS HB	Dauphiné-Savoie
N° POULE 15 (F00001651) LIGUE		
1	CS MARSEILLE PROVENCE HB	Provence-Alpes
2	USAM NIMES GARD	Languedoc-Roussillon
3	LA SEYNE VAR HB	Côte-d'Azur
4	MIRAMAS HB OUEST PROVENCE	Provence-Alpes
5	ST RAPHAEL VAR HB	Côte-d'Azur
6	PAYS AIX UNIVERSITE CLUB HB	Provence-Alpes
N° POULE 16 (F00001661) LIGUE		
1	ISTRES OUEST PROVENCE HB	Provence-Alpes
2	ES VILLENEUVE LOUBET HB CA	Côte-d'Azur
3	MONTPELLIER HB	Languedoc-Roussillon
4	PAYS AUBAGNE HB AGGLO.	Provence-Alpes
5	CO CORSE	Corse
6	SCO AVIGNON	Provence-Alpes

8^e TOURNOI INTERNATIONAL PARIS ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL FÉMININ (TIPIFF 2010)

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010

Stade Pierre de Coubertin - Paris 16^e

FRANCE / CROATIE / ROUMANIE / SUÈDE

Horaires des rencontres non définis.

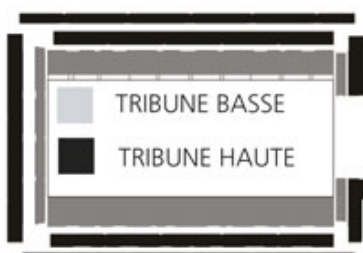


On est tous handballeurs

BON DE COMMANDE INTERNE (LIGUES, COMITÉS, CLUBS)

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2010		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
LIGUES, COMITÉS, CLUBS : <i>offre spéciale temporaire</i>	avant le 15/09/2010	tribune haute	8 € €
		tribune basse	12 € €
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	10 € €
		tribune basse	15 € €
DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2010		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
LIGUES, COMITÉS, CLUBS : <i>offre spéciale temporaire</i>	avant le 15/09/2010	tribune haute	8 € €
		tribune basse	12 € €
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	10 € €
		tribune basse	15 € €
PASS POUR LES 2 JOURS		DATE DE LA COMMANDE	PRIX *	QUANTITÉ	TOTAL
GRAND PUBLIC + LIGUES, COMITÉS, CLUBS	à partir du 15/09/2010	tribune haute	18 € €
		tribune basse	25 € €
SOUS-TOTAL DE LA COMMANDE :				 €
+ FRAIS DE PORT :					+ 5 €
TOTAL DE LA COMMANDE =				 €

STADE PIERRE DE COUBERTIN
82, AVENUE GEORGES-LAFONT
75016 PARIS
Métro : Porte de Saint-Cloud



Placement libre dans chacune
des catégories (tribunes haute et basse).

Pour toute commande effectuée
avant le 15 septembre 2010,
merci d'envoyer ce bon à la
**Fédération française de
handball**, accompagné de votre
règlement (+ frais de port) par
chèque à l'ordre de la FFHB.

Au-delà du 15 novembre 2010,
les billets seront à acheter sur
place ou dans les réseaux
France-Billets

* Frais de commission inclus. **Tarifs et places proposés dans la limite des stocks disponibles.**

NOM, PRÉNOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TÉL. DOMICILE : TÉL. PORTABLE :

EMAIL :

LIGUES, COMITÉS OU CLUBS :

BON DE COMMANDE + RÈGLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL À L'ORDRE DE LA FFHB
À RENVoyer À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL, 62, rue Gabriel-Péri, 94257 Gentilly cedex
tél. : 01 46 15 03 55, fax : 01 46 15 03 60, e-mail : fffb@ff-handball.org

Les billets seront imprimés et expédiés au client à compter du 1^{er} octobre 2010. En aucun cas les billets ne seront échangés ni remboursés.
Aucune réclamation ne sera admise après la séance.